

---

**Comité exécutif du Programme  
du Haut Commissaire**

Distr. restreinte  
14 juin 2021  
Français  
Original : anglais et français

**Comité permanent  
81<sup>e</sup> réunion**

---

**Apatridie***Résumé*

Ce document fournit une actualisation des efforts déployés par le HCR, les États et d'autres parties prenantes pour lutter contre l'apatridie, en mettant l'accent sur la période écoulée depuis le segment de haut niveau sur l'apatridie, qui s'est déroulé lors de la soixante-dixième session du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire, en 2019. Il expose certaines des manières dont l'engagement de l'Organisation à mettre fin à l'apatridie a été renforcé, et présente des initiatives porteuses d'avenir élaborées en partenariat avec les autres entités des Nations Unies et un éventail de parties prenantes.

## Table des matières

|   | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction.....                            | 1                  | 3           |
| II. Progrès des États.....                      | 2-9                | 3           |
| III. Améliorer les données sur l'apatridie..... | 10                 | 4           |
| IV. Progrès au niveau régional.....             | 11                 | 5           |
| V. Partenariats.....                            | 12-13              | 5           |
| VI. Nouveaux outils et publications.....        | 14                 | 6           |
| VII. Communications.....                        | 15                 | 6           |
| VIII. Travail interdisciplinaire.....           | 16                 | 6           |
| IX. Prochaines étapes.....                      | 17-18              | 6           |

## I. Introduction

1. Des progrès importants ont été accomplis pour lutter contre l'apatridie ces dernières années. Nous citerons notamment les efforts visant à mettre en œuvre les 360 engagements pris par les États, les organisations régionales et internationales, et les représentants de la société civile lors du segment de haut niveau sur l'apatridie qui s'est tenu à l'occasion de la 70<sup>e</sup> session du Comité exécutif. Les 252 engagements pris par 66 États ont apporté la preuve de l'existence d'une volonté politique d'envergure et d'une grande détermination. Cet événement, allié à la cérémonie de la distinction Nansen 2019 accordée en reconnaissance du travail d'un juriste défenseur des droits de l'homme pour éliminer l'apatridie au Kirghizistan, a généré une visibilité et un regain d'élan toujours manifestes aujourd'hui. En même temps, la maladie à coronarivus (COVID-19) a eu de profondes répercussions sur les apatrides, soulignant la nécessité d'insuffler un nouveau dynamisme aux efforts visant à concrétiser les engagements et à mettre fin à l'apatridie. Cette année marque le 60<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie (Convention de 1961) et à trois ans seulement de la fin de la campagne #IBelong visant à éradiquer l'apatridie d'ici à 2024 (campagne #J'appartiens), il est d'une importance vitale que toutes les parties concernées fassent un ultime effort.

## II. Progrès des États

2. En avril 2021, au moins 19 engagements pris par les États lors du segment de haut niveau avaient été pleinement mis en œuvre et 12 autres l'avaient été partiellement. Fin 2020, le Gouvernement du Kenya a accordé la citoyenneté à 1670 membres de la communauté Shona et à 1300 apatrides d'ascendance rwandaise qui remplissaient les conditions requises à l'octroi de la citoyenneté en vertu de la législation nationale. En 2019, le Tadjikistan a adopté une loi d'amnistie octroyant un statut légal aux ressortissants étrangers et aux apatrides résidant sur son territoire qui remplissaient les conditions requises. En 2020, le Monténégro a renforcé sa collaboration avec les ministères compétents en vue de l'enregistrement immédiat des naissances d'enfants afin de réduire les risques d'apatridie. Le Turkménistan a adopté une nouvelle loi sur l'état civil, garantissant l'enregistrement de la naissance de tous les enfants nés dans le pays, y compris de ceux nés de parents dépourvus de documents d'identité.

3. Huit États (Côte d'Ivoire, Eswatini, Madagascar, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine et Soudan du Sud) ont élaboré des stratégies et des plans d'action nationaux pour résoudre le problème de l'apatridie, et un certain nombre d'États ont modifié leur législation sur la nationalité pour réduire les situations d'apatridie existantes. En Ouzbékistan, une nouvelle loi sur la citoyenneté permettra à environ 50 000 personnes, soit la moitié de la population apatride du pays, de devenir citoyens du pays pour y avoir résidé longtemps.

4. De nombreux États ont introduit des réformes pour empêcher que des personnes ne deviennent apatrides. La République islamique d'Iran a pris des mesures importantes pour supprimer la discrimination sexuelle de sa loi sur la nationalité. En conséquence, les femmes peuvent désormais demander que leur nationalité soit transmise à leurs enfants où qu'ils soient nés, permettant aux enfants de mère iranienne et de père étranger de demander la citoyenneté. En février 2021, quelque 86 600 demandes avaient été déposées et 570 demandeurs avaient reçu les documents leur conférant la nationalité. En 2019, une loi historique a été adoptée en Lettonie, accordant automatiquement la nationalité aux enfants nés de non-citoyens. Le Kazakhstan a également amendé ses lois afin d'assurer l'enregistrement de tous les enfants à la naissance, quel que soit le statut juridique de leurs parents, et qu'ils possèdent ou non des documents d'identité. En 2020, l'Albanie a approuvé une nouvelle loi sur la citoyenneté introduisant des garanties illimitées d'octroi de la citoyenneté à tous les enfants nés en Albanie qui sinon seraient apatrides.

5. En 2019, 81 100 personnes apatrides ont acquis la nationalité ou vu leur nationalité confirmée. En 2020, 63 200 apatrides ont acquis la nationalité ou ont vu leur nationalité confirmée, dont 8100 personnes dans la Fédération de Russie et 34 700 en Asie centrale. De plus, 750 personnes d'ascendance haïtienne ont obtenu la nationalité de la République Dominicaine.

6. Des procédures de détermination de l'apatridie ont été mises en place en Argentine, en Côte d'Ivoire, en Islande, au Kazakhstan et en Ukraine. La Côte d'Ivoire a été le premier pays d'Afrique à instaurer de telles procédures, conformément au Plan d'action de Banjul sur l'éradication de l'apatridie adopté par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Vingt-cinq pays au monde possèdent des procédures de détermination de l'apatridie.

7. Dans un effort conjoint visant à améliorer la qualité du processus décisionnel au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord concernant les demandes d'autorisation de rester (*leave to remain*) pour les apatrides, le HCR s'est livré à un examen approfondi des procédures d'apatridie du Ministère de l'intérieur en 2020. Il s'agit là du premier audit mené par le HCR sur les procédures de détermination de l'apatridie. Depuis l'audit, le Ministère de l'intérieur a organisé des formations de recyclage et s'est engagé à renforcer les orientations de politique générale.

8. Des progrès ont été accomplis sur la voie de l'enregistrement universel et accessible des naissances. Des centaines de milliers de certificats de naissance ont été délivrés à des personnes risquant d'être apatrides, et de nombreux pays ont réformé leurs lois, leurs pratiques et leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, dont l'Argentine, le Kazakhstan, le Kirghizistan, le Rwanda et le Turkménistan. Des campagnes d'information et des programmes de sensibilisation basés sur la communauté, notamment au Niger, aux Philippines, au Soudan du Sud et au Soudan, ont permis au HCR et à ses partenaires d'aider les gouvernements à sensibiliser le public à l'importance de l'enregistrement des naissances. Les actions menées par le HCR et ses partenaires dans le cadre du « plan régional d'aide pour les réfugiés et la résilience en réponse à la crise syrienne » (3RP) a réduit de 35 % en 2012 à 1 % en 2020 le pourcentage d'enfants réfugiés syriens dépourvus de tout document d'identité.

9. Par leur adhésion à l'une ou aux deux conventions des Nations Unies sur l'apatridie, l'Angola, la Colombie, l'Islande, Malte et la Macédoine du Nord ont respectivement porté à 95 et 76 le nombre d'États parties à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides (Convention de 1954) et à la Convention de 1961. En outre, l'Assemblée nationale de la République du Congo a approuvé l'adhésion aux deux conventions et la Suède a retiré sa réserve aux articles 8 et 24(1)(B) de la Convention de 1954, conformément à l'engagement qu'elle avait pris lors du segment de haut niveau.

### III. Améliorer les données sur l'apatridie

10. En application des dix actions prévues par le « [Plan d'action global visant à mettre fin à l'apatridie 2014-2024](#) », des efforts considérables ont été déployés pour améliorer les données qualitatives et quantitatives sur l'apatridie. Le HCR et ses partenaires ont mené des études et des enquêtes dans neuf pays afin de mieux connaître la taille et le profil des populations apatrides. Le Réseau européen sur l'apatridie a publié six nouveaux chapitres pays (Autriche, Belgique, Espagne, Grèce, Portugal et République tchèque) dans le cadre de son index sur l'apatridie, et l'Institut sur l'apatridie et l'inclusion a officiellement lancé une base de données sur l'apatridie et les droits de l'homme. Le HCR et la Banque mondiale ont collaboré à une [étude](#) sans précédent sur les conséquences socio-économiques de l'apatridie dans la minorité Shona au Kenya. Le travail actuellement en cours pour élaborer de nouvelles recommandations internationales sur les statistiques relatives à l'apatridie (IROSS) sous les auspices du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées internes (EGRIS) revêt une importance mondiale. Les recommandations doivent être soumises à la Commission de statistique des Nations Unies en vue de leur adoption en mars 2023, à l'issue d'un examen par des pairs et d'un processus de consultation mondial.

### IV. Progrès au niveau régional

11. En s'appuyant sur les efforts de plaidoyer du HCR, des partenaires et des États, y compris du Groupe des amis de la campagne #IBelong, de nombreux engagements importants ont été mis en œuvre au niveau régional. En juillet 2019, l'Assemblée

parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a adopté la Déclaration de Luxembourg et Résolutions, invitant les États à soutenir et protéger les enfants apatrides et à prendre toutes les mesures possibles pour s'assurer qu'ils puissent bénéficier du droit à la citoyenneté. En mars la Commission européenne a adopté la première Stratégie globale sur les droits de l'enfant, demandant l'accès à l'enregistrement des naissances pour tous les enfants et au renforcement de la capacité des fonctionnaires de première ligne à résoudre les problèmes liés à l'apatridie dans le contexte de la migration. En Afrique de l'Est, le Plan d'action consolidé de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs sur l'éradication de l'apatridie (2017-2024) a été validé lors d'une réunion interministérielle régionale. Il comporte un nouvel objectif stratégique relatif à l'accès à la preuve de l'identité juridique pour les personnes qui risquent d'être apatrides. Dans les Amériques, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains a adopté une résolution sur la promotion et la protection des droits de l'homme, invitant les États à réaffirmer leur engagement à éradiquer l'apatridie, à progresser dans la mise en œuvre des actions prévues dans le Plan d'action du Brésil 2014 et à soutenir la campagne #IBelong. En décembre 2019, la Commission interaméricaine des droits de l'homme a adopté les Principes interaméricains sur les droits de l'homme pour tous les migrants, les réfugiés, les personnes apatrides et les victimes de la traite d'êtres humains, reconnaissant explicitement le droit de ne pas être apatride. Au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, le suivi de la Déclaration arabe sur l'identité juridique, adoptée par la Ligue des États arabes en 2018, devrait aboutir à l'adoption d'un plan d'action régional.

## V. Partenariats

12. Le HCR a continué à renforcer les partenariats sur l'apatridie visant à éradiquer et à prévenir l'apatridie. Pour lutter contre l'apatridie des enfants, le HCR a travaillé avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), d'autres entités des Nations Unies et des organisations de la société civile dans le cadre de la Coalition pour le droit de chaque enfant à une nationalité. Des stratégies conjointes sont désormais en place dans près d'une vingtaine de pays, et le HCR et l'Unicef lanceront bientôt une publication appelant à l'élimination des discriminations liées au sexe dans les lois et les politiques relatives à l'enregistrement des naissances. En partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), entre autres, le HCR et la Campagne mondiale pour l'égalité des droits en matière de la nationalité ont coparrainé un événement parallèle de haut niveau sur l'égalité des sexes dans les lois sur la nationalité à l'ouverture de la 75<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a attiré l'attention sur cette question importante.

13. Avec l'Union interparlementaire, le HCR a œuvré à sensibiliser les parlementaires au problème de l'apatridie, notamment par un événement organisé en marge du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui s'est tenu à New York, le 18 juillet 2019, et par un séminaire au Myanmar du 24 au 26 février 2020. Début 2021, le HCR a co-organisé un [webinaire](#) sur l'action parlementaire visant à mettre fin à l'apatridie d'ici à 2024, qui a mis l'accent sur le rôle crucial que peuvent jouer les parlementaires pour appuyer les engagements pris lors du segment de haut niveau. Afin de renforcer encore les capacités des principales parties prenantes, le HCR a apporté son soutien à l'organisation de cours annuels sur l'apatridie à l'Université de Cape Town en Afrique du Sud, à l'Université Tilburg aux Pays-Bas, à l'Institut international du droit humanitaire de San Remo, en Italie, au Centre Peter McMullin de l'Université de Melbourne, en Australie, et à l'Université catholique de l'Afrique centrale, au Cameroun. Le HCR a aidé à organiser des sessions de formation et ainsi que de nombreux webinaires, tables rondes, conférences et ateliers sur la lutte contre l'apatridie.

## VI. Nouveaux outils et publications

14. Le HCR a fourni un appui et des orientations techniques aux États et autres parties prenantes en élaborant des outils et des publications, notamment : les nouvelles [lignes directrices sur la perte et la privation de la nationalité](#) pour aider à lutter contre la tendance

croissante à la privation de la citoyenneté ; une actualisation des [documents de bonnes pratiques sur l'action 6 : établir des procédures de détermination de l'apatridie pour protéger les personnes apatrides](#) ; une nouvelle série des [guides succincts sur l'analyse de l'apatridie](#) ; et une [actualisation de la note de synthèse sur l'égalité des sexes, les lois sur la nationalité et l'apatridie](#). Le [document final du segment de haut niveau](#) publié consigne et analyse ses principaux résultats et sert de référence permanente pour les personnes intéressées par le suivi de l'avancée des mesures visant à éliminer l'apatridie. En mai 2020, le HCR a publié un [document sur l'impact de la COVID-19 sur les populations apatrides](#), qui a livré des recommandations en matière de politique générale et des exemples de bonnes pratiques. En juin 2021, le HCR a publié un [deuxième document sur l'apatridie et la COVID-19](#), portant sur l'accès aux vaccins et à l'enregistrement des faits d'état civil. Le cours de *e-learning* sur l'apatridie a été mis à jour et la nouvelle version sera bientôt publiée.

## VII. Communications

15. Le HCR a redoublé d'efforts pour accroître la visibilité publique et la prise de conscience de l'apatridie. Des vidéos et des récits visant à souligner l'impact positif des réformes juridiques ont été largement diffusés sur le site Internet du HCR et sur les réseaux sociaux, avec notamment des histoires d'Afrique du Sud, de Côte d'Ivoire, d'Espagne, de la Fédération de Russie, du Kenya, du Kirghizistan, d'Ouzbékistan et des Philippines. La couverture médiatique organisée par le HCR a amplifié les moments et les tendances clés, notamment le segment de haut niveau, les anniversaires de campagnes, les lancements de publications et la vulnérabilité accrue des communautés apatrides due à la COVID-19. Le travail de sensibilisation de la presse et des médias a conduit les médias de premier plan à donner de la visibilité aux avancées juridiques des États visant à mettre fin à l'apatridie.

## VIII. Travail interdisciplinaire

16. Le HCR a fait en sorte que l'apatridie soient dûment prise en compte dans d'autres domaines importants du travail de l'Organisation, comme dans son « [Cadre stratégique pour l'action climatique](#) ». Ce document met en lumière le rôle que joue l'Organisation en aidant la communauté internationale et les États à évaluer et atténuer les risques d'apatridie liés à l'impact du climat. L'apatridie est également un thème important des processus de suivi du Forum mondial sur les réfugiés, car les engagements pris lors du segment de haut niveau font partie intégrante des résultats du Forum. Le HCR organisera une réunion thématique visant à faire le point sur l'apatridie en novembre 2021, dans la perspective de la réunion des responsables de haut rang.

## IX. Prochaines étapes

17. Pour marquer le 66<sup>e</sup> anniversaire de la Convention de 1961, un événement spécial sur les traités sera organisé en septembre 2021 en partenariat avec le Bureau des traités des Nations Unies. Le HCR encourage tous les États qui ne l'ont pas encore fait à profiter de cette occasion pour adhérer aux deux traités.

18. Deux évaluations importantes des progrès accomplis pour lutter contre l'apatridie seront finalisées en vue de leur publication cette année. L'une est menée par le HCR et porte sur son propre travail, et l'autre est effectuée par le Ministère des affaires étrangères des États-Unis. Le HCR pense que les recommandations issues de ces deux évaluations renforceront les réponses et contribueront à stimuler les efforts de toutes les parties prenantes pour les années qui restent avant la fin de la campagne #IBelong.